



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 7 SEPTEMBRE 2016

COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES REGLEMENTS DECISIONS

Bismarck DU PLESSIS (MONTPELLIER HERAULT RUGBY) : A la suite de sa citation lors de la rencontre Stade Toulousain Rugby / Montpellier Hérault Rugby du 20 août 2016, comptant pour la 1^{ère} journée du TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait **pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre de Monsieur Bismarck DU PLESSIS**.

Jean-Philippe HAGER (LOU RUGBY) : A la suite du rapport des arbitres n°4 et n°5 de la rencontre LOU Rugby / C.A. Brive Corrèze Limousin du 20 août 2016, comptant pour la 1^{ère} journée de TOP 14, la Commission de discipline et des règlements a prononcé **un avertissement** à l'encontre de Monsieur Jean-Philippe HAGER pour « *Contestations des décisions des officiels de match* ».

La Commission de discipline et des règlements a décidé qu'il n'y avait **pas lieu à sanction disciplinaire à l'encontre du LOU Rugby**.